

*INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION DE PARENTS
ARBH (IMPLANTATIONS GARE ET BOIS D'HAZY)
LE JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024*

ENVIE DE CRÉER UNE ASSOCIATION DE PARENTS À L'ÉCOLE ?

Chers parents,

Vous avez été nombreux à assister à la réunion informative du 10 octobre dernier et à **manifester votre intérêt** pour la mise en place d'une Association de Parents (AP) dans l'école de votre(vos) enfant(s).

Pour ceux qui n'ont pas eu la possibilité d'assister à cette réunion, **il n'est pas trop tard** pour vous impliquer !

Savez-vous qu'il est possible pour tous les parents :

- ✓ de **collaborer** avec les enseignants et la direction à l'amélioration de la qualité de vie des élèves et au rayonnement de l'école ?
- ✓ de développer des **projets**, fêtes ou activités culturelles en accord avec le projet pédagogique et y insuffler de la **convivialité** ?
- ✓ d'émettre des **avis ou propositions** sur les questions collectives qui touchent le quotidien de votre(vos) enfant(s) à l'école et notamment pour **assurer le bien-être** de tous à l'école ?
- ✓ de s'informer pour **mieux comprendre** le système scolaire ?
- ✓ de développer des projets en vue de **simplifier le quotidien des familles** ?

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, quelques parents de l'école ont donc eu la volonté de créer une AP. Si vous aussi vous désirez vous impliquer dans cette AP pour un coup de main ponctuel, une idée, une initiative, un projet ou de façon plus régulière, en faisant partie du Comité, rejoignez-nous **le jeudi 19 décembre 2024, 19h00** à la Médiathèque située au premier étage des primaires (implantation de la Gare à Bastogne) pour l'Assemblée générale (AG) constitutive de notre AP.

L'ordre du jour de cette première AG est le suivant :

- ✓ Rappel sur le fonctionnement, les missions et la place qu'occupe l'AP au sein de l'école, par Céline Cuypers, responsable régionale à la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) ;
- ✓ Questions/Réponses ;
- ✓ Présentation et élection des membres du Comité ainsi que des représentants au Conseil de Participation (COPA) ;
- ✓ Lecture et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) définissant le fonctionnement de l'association.

Maintenant, **c'est à VOUS de jouer** pour que ce beau projet d'AP puisse voir le jour dans l'école de votre(vos) enfant(s).

Nous espérons vous y rencontrer nombreux.

Les parents

Avec le soutien de la Direction